

famille, les instituteurs dans leurs écoles, les journalistes, les conseillers municipaux, les députés, les orateurs, les médecins, capables de faire des conférences au peuple, seront des aides puissants sur lesquels nous comptons pour cette grande œuvre de moralisation et de patriotisme.

150 L'enseignement antialcoolique se donnera également dans les écoles de filles et dans les couvents. Les jeunes filles et les mères de famille devront être des apôtres zélés de la tempérance qu'elles s'engageront à pratiquer et à faire pratiquer autour d'elles. On profitera des confréries pieuses dont elles font partie pour les enrôler dans la grande Société que nous établissons.

Archevêché de Montréal,
le 22 janvier 1906.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 14 janvier 1906.

RAS de nouvelles sur les affaires de France. C'est une angoisse qui étreint tous les cœurs catholiques, et qui rend ces moments de la vie de l'Eglise de France pénibles plus qu'il ne serait possible de dire.

— Toutefois si le Souverain-Pontife n'a pas encore parlé, si on ne sait ni quand ni comment il parlera, il y a quelques constatations à faire et quelques récits à glaner.

— Une personne considérable, j'en puis la désigner plus clairement n'en ayant pas l'autorisation, a eu une entrevue assez longue avec le Souverain-Pontife, et était qualifiée pour avoir cette entrevue. Le pape lui dit être personnellement pour la résistance à la loi, mais qu'il devait pressentir l'épiscopat, car il lui serait fort difficile de résister sans l'avoir consulté, et de le faire contre cette consultation.

— Mais parlant sur l'ensemble de la loi de séparation, le pape en vint à dire qu'elle était bien plus funeste à l'Eglise que la Constitution